Image not found or type unknown

Succession d'une maison paternelle entre deux enfants

Par **chrisy26**, le **02/01/2016** à **17:21**

Bonjour,

Mon père vient de décéder. de son vivant il avait fait donation à parts égales de l'une de ses maisons à ma sœur et à moi.Ma mère en a toutefois l'usufruit jusqu'à son propre décès.
A la mort de ma mère, si je désire vendre cette maison, ma sœur peut-t-elle s'y opposer ?
Si elle a fait effectuer des travaux dans cette maison du vivant de ma mère, et qu'elle fournit les factures de ces travaux au notaire, aura-t-elle droit à davantage que 50 % sur cette maison.
Merci de votre aide

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés